

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



# Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 3 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 19 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR: DEVK1241008A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6° et 7° tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement;

Vu l'avis du comité technique local du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques en date du 28 juin 2012,

Arrête:

# Article 1er

Est supprimé de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, l'emploi catégorie A et 25 points de nouvelle bonification indiciaire de chef comptable, au secrétariat général, à compter du 31 décembre 2011.

#### Article 2

Est ajouté à la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, l'emploi catégorie A et 25 points de nouvelle bonification indiciaire de chargé de mission, « entretiens du CERTU », à compter du 1er janvier 2012.

#### Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation : La directrice des ressources humaines, H. EYSSARTIER